

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 546 publiée le 15 juin 2016

LA PAIX S'INSTAURE À MOULINS OÙ LES PASTEURS ASSOCIENT LES SILENCIEUX A LA VIE DU DIOCÈSE

Deo gratias ! Depuis le dimanche 15 mai 2016, l'application du Motu Proprio Summorum Pontificum est enfin devenue hebdomadaire à Moulins. C'est la fin d'une longue attente pour les fidèles de la préfecture de l'Allier qui, depuis octobre 2007, devaient se contenter d'une messe mensuelle.

I - UNE BONNE SURPRISE

Près de neuf ans ! Il a fallu près de neuf années de persévérance infatigable aux demandeurs et aux fidèles de Moulins pour obtenir la célébration hebdomadaire de la forme extraordinaire du rite romain, la messe traditionnelle latine et grégorienne, telle que la prévoit le Motu Proprio de Benoît XVI.

« Le dimanche 1er mai 2016, nous raconte un demandeur, le vicaire général du diocèse est venu nous annoncer que, par décret de l'évêque du même jour, la messe en forme extraordinaire serait désormais célébrée chaque dimanche et jour de fête à Moulins, et ce à compter du dimanche 15 mai, jour de Pentecôte. Le plus extraordinaire est que le vicaire général, l'abbé Jean-Pierre Millet, qui est allé se familiariser avec la liturgie traditionnelle à l'abbaye de Randol, a souhaité célébrer lui-même cette première messe hebdomadaire, faisant de ce dimanche de Pentecôte une belle fête pour notre communauté ».

Depuis ce dimanche de Pentecôte, la forme extraordinaire est donc célébrée chaque dimanche à 17h30, en plein centre-ville de Moulins, à l'église du Sacré-Cœur. Plus grande église de la ville après la cathédrale, et première église de France consacrée au Sacré Cœur, elle est rattachée à la paroisse Notre-Dame-du-Bourbonnais dont le bulletin de liaison mentionne désormais les horaires des messes en forme extraordinaire aux côtés de ceux des messes en forme ordinaire.

Le décret de l'évêque précise que cette messe sera célébrée tour à tour par quatre prêtres diocésains, bien connus dans le diocèse, qui relayeront les chanoines de l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre qui, depuis octobre 2007, assuraient la célébration chaque premier dimanche du mois.

Image: rs20160615174214_moulinsacrecoeur.JPG

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) La persévérance paie et mène à la paix. Au bout de huit années de messe mensuelle à un horaire peu favorable (17h30), les fidèles composant le groupe stable de Moulins, soit une cinquantaine de personnes, ont vu aboutir leurs efforts et leurs prières. S'il est arrivé par surprise, le décret épiscopal n'est pas arrivé par hasard car les demandeurs ont sans cesse renouvelé et reformulé leur demande d'application hebdomadaire du Motu Proprio. Ils l'ont fait notamment au lendemain de la nomination de Mgr Percerou à Moulins, en 2013.

2) La mise à disposition par le diocèse de plusieurs prêtres idoines à la célébration de la liturgie traditionnelle (article 5, § 4 de Summorum Pontificum, précisé par les articles 20 à 23 de l'instruction *Universæ Ecclesiæ*) est un geste fort, car aucun prêtre diocésain ne la célébrait jusqu'ici. Toutefois, la présence de cinq célébrants différents pour une seule et même communauté peut être un frein à la mise en place d'une pastorale cohérente et dynamique. Le diocèse semble en avoir conscience, car non seulement le vicaire général a annoncé qu'un point serait fait sur la situation début septembre mais, surtout, a proposé qu'un fidèle du groupe stable fasse partie du conseil pastoral de la paroisse Notre-Dame-du-Bourbonnais, en accord avec le curé, l'abbé Claude Herbach. C'est donc bien une reconnaissance pleine et entière des fidèles traditionnels qui est en œuvre à Moulins, dans un authentique esprit de dialogue et de charité.

3) Moulins est un diocèse qui a donné à l'Église de France l'exemple du réalisme. En 2002, Mgr Barbarin, le quittant pour le siège de Lyon, disait à qui voulait l'entendre que la situation de cette portion d'Église était telle qu'il n'y avait plus rien à y faire. En 2011, un an avant son départ, son successeur, Mgr Pascal Roland, a eu l'audace de faire réaliser une sorte d'audit transparent de la situation. Il y apparaissait : que la pratique était tombée à 2,2% de la population ; que 60% des fidèles avaient plus de 60 ans ; qu'on pouvait prévoir 40 à 50% de fidèles en moins dans 15 ans ; etc. Mgr Percerou a récemment constaté qu'il ne lui restait que 7 500 pratiquants et une vingtaine de prêtres en activité. Bref, à tous égards, le diocèse de Moulins a besoin de tous ses fidèles et se donne les moyens de les conserver.

4) L'exemple de Moulins est une invitation à l'espérance active pour tous ceux qui, de Rambouillet à Reims, continuent à ne bénéficier que de façon incomplète des bienfaits du *Motu Proprio Summorum Pontificum*. C'est aussi, au moment où la situation se dégrade dans certains diocèses « classiques » (Rennes et Versailles), un rappel à tous qu'il existe des pasteurs pour lesquels la Miséricorde - fût-elle mélangée d'un sain réalisme - n'est pas un simple slogan, mais un don de Dieu offert à tous. A tous, y compris aux fidèles traditionnels.

5) Les fidèles de Moulins ont la messe en l'église du Sacré-Cœur. Récemment, devant les prêtres réunis à Rome pour le Jubilé de la Miséricorde, le pape François a recommandé la lecture de l'encyclique *Haurietis Aquas* de Pie XII sur le culte du Sacré-Cœur. Se rendant compte que l'invitation à la lecture d'un texte de Pie XII, saint Pape dont la canonisation est bloquée pour des raisons politiques, allait défriser certains de ses aficionados, le Saint-Père a eu cette remarque que nous laisserons à votre méditation et à celle des évêques qui, contrairement à Mgr Percerou, croient utiles de devoir rallumer la guerre liturgique : « **Mais c'est préconciliaire ! Oui, mais ça fait du bien !** »